
**Nominé pour le Public Eye Swiss Award 2009
par attac, Suisse**

Nestlé S.A.

Siège social	Vevey, Suisse
Secteur	Alimentation, santé, bien-être
Chiffre d'affaires / bénéfice net	CHF 107'552 mio. / CHF 10'649 mio. (2007)
PDG	Paul Bulcke
En possession de	Actionnaires
Collaborateurs	276 000 (2007)

En bref

Entre l'été 2003 et l'automne 2004, une collaboratrice de Securitas s'est infiltrée au sein d'attac Vaud (Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyennes et citoyens) pour le compte de Nestlé. Pendant près d'une année, elle a participé aux activités d'un groupe de travail de l'association qui préparait un livre critique sur les activités du géant suisse de l'agroalimentaire. Comme elle avait accès à la correspondance électronique et à tous les contacts du groupe, qui s'étendaient jusqu'en Colombie et au Brésil, l'espionne de Securitas a pu divulguer des informations confidentielles à Nestlé. Elle a également livré le profil détaillé de plusieurs membres de l'organisation. En 2005, Securitas a infiltré une autre espionne dans ce même groupe. Ces activités d'espionnage par une entreprise privée vont clairement à l'encontre des libertés d'expression, de réunion et d'opinion et créent un dangereux précédent.

Comportement irresponsable

Le géant suisse de l'agroalimentaire Nestlé, dont le siège est à Vevey, a chargé Securitas, une entreprise privée de sécurité, d'espionner l'organisation attac. En automne 2003, Securitas a organisé l'infiltration d'un groupe de travail d'attac Vaud qui préparait un livre sur les violations des droits humains commises par la multinationale. En collaboration avec d'autres ONG, ce groupe de travail a également organisé en juin 2004 un forum sur les agissements de Nestlé. Comme la Télévision Suisse Romande (TSR) le divulguait le 12 juin 2008, l'agent de Securitas a infiltré le groupe de travail sous le pseudonyme de Sara Meylan, en tant que co-auteur du livre. Entre l'été 2003 et l'automne 2004, elle a divulgué des renseignements confidentiels à Nestlé. Cette jeune femme, décrite comme une personne réservée par les membres d'attac Vaud, se rendait régulièrement au domicile des participants. Elle avait accès à toute la correspondance électronique et à tous les contacts du groupe de travail, notamment ceux des syndicalistes brésiliens et colombiens avec qui son commanditaire était en conflit. L'espionne rédigeait jusqu'à quatre

rapports par mois à l'attention de Nestlé et informait la multinationale des discussions qui avaient lieu lors des réunions. Elle a également livré le signalement détaillé des membres du groupe.

Conséquences

Les collaborateurs d'attac ont été épiés comme des criminels qui auraient menacé la sécurité de la multinationale. Nestlé n'hésite pas à utiliser des moyens indignes d'une démocratie, comme l'infiltration et l'espionnage, pour épier des associations citoyennes et pacifiques qui se penchent de manière critique sur ses agissements dans les pays du Sud. Cette affaire de surveillance va à l'encontre des libertés d'expression, de réunion et d'opinion et crée un dangereux précédent. Nestlé refuse tout dialogue avec la société civile et ne répond pas à la critique.

Situation actuelle et revendications

Les victimes de l'espionnage ont porté plainte contre inconnu pour atteinte à la sphère privée et à la protection des données. Le président du conseil d'administration de Nestlé, Peter Brabeck, a prétendu ne rien savoir de cette opération d'espionnage, lancée en juin 2003, en marge du sommet du G8 à Evian, pour « protéger les lieux de Nestlé des manifestants ». L'avocat de Nestlé n'a pourtant pas nié l'existence d'autres mandats d'espionnage. Le 23 juillet 2008, la justice civile de l'arrondissement de Lausanne a refusé les mesures provisionnelles demandées par le groupe d'auteurs et attac Suisse, qui auraient permis de saisir tous les documents produits par la collaboratrice de Securitas. La deuxième espionne, infiltrée par Securitas en janvier 2005, a admis avoir rédigé une dizaine de rapports pour le compte de Nestlé. Bien que Securitas ait prétendu avoir cessé toute activité d'espionnage à partir de 2005, la deuxième taupe a poursuivi ses activités jusqu'en septembre 2008, avant d'être licenciée par attac suite aux soupçons d'espionnage qui pesaient sur elle. Et il ne s'agit pas là d'un cas isolé. Selon un reportage de la TSR du 7 septembre 2008, Securitas a infiltré une autre espionne, sous le pseudonyme de Shanti Muller, dans le Groupe AntiRépression (GAR) de Lausanne, une organisation qui dénonce la violence policière et informe les citoyens de leurs droits. Nestlé doit immédiatement cesser toute activité d'espionnage. Au lieu de recourir à des pratiques indignes d'un pays démocratique, la multinationale doit entreprendre un travail de fond afin de changer son comportement irresponsable, comme l'exige le manifeste d'attac, signé par 76 parlementaires.

Pour en savoir plus

- http://www.courrierinternational.com/article.asp?obj_id=88017

- <http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=200001&sid=9209190>